



**SOCOTEC**

**Construction Belfort**

"Domaine du Parc"

30D, Avenue du Général Leclerc

90000 BELFORT

Tél. : 03.84.21.51.45

Fax : 03.84.28.06.51

E-mail : cconstruction.belfort@socotec.com

MAIRIE AUTECHAUX ROIDE

Rue de l'église

25150 AUTECHAUX ROIDE

- ▶ **Contrôle Technique**
- ▶ **Rapport Initial de Contrôle Technique**

## AMENAGEMENT SALLE COMMUNALE

### 25150 AUTECHAUX ROIDE

- ▶ Date : 26/06/2017
- ▶ Dossier Socotec n° : 170624440000016
- ▶ Référence du rapport : 24440/17/592

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.*

*Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- ▶ Responsable d'affaire : Isabelle CALZARETTI

5.563.

▶ Ce rapport comporte 18 pages.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copies :	SETIB (setib@betsetib.fr) 310 Avenue René Jacot 25460 ETUPES

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU RAPPORT.....</b>	<b>3</b>
<b>2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT.....</b>	<b>6</b>
1 VIABILITE .....	6
2 DONNEES DE BASE - FONDATIONS.....	6
3 CLOS ET COUVERT.....	6
4 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS .....	6
5 INSTALLATIONS.....	7
<b>4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION .....</b>	<b>9</b>
1 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION-AMENAGEMENTS.....	9
2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE .....	11
3 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE.....	12
4 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES ....	12
5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES .....	12
6 APPAREILS ELEVATEURS .....	13
8 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS .....	13
9 PROCES VERBAUX DE CLASSEMENT AU FEU .....	13
10 AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE.....	13
<b>5. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES.....</b>	<b>15</b>
1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC.....	15
<b>6. REDACTEURS DU RAPPORT .....</b>	<b>18</b>

## **1. OBJET DU RAPPORT**

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° 17062444000016, que SOCOTEC doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

F: Avis Favorable

S: Avis Suspendu

D: Avis Défavorable

SO: Sans Objet

HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables. (Mission L)

mission relative à la solidité des existants. (Mission LE)

mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI)

mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées (Mission HANDCO)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

## 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>
<b>MAIRIE AUTECHAUX ROIDE</b> Rue de l'église 25150 AUTECHAUX ROIDE
<b>MAÎTRE D'OEUVRE</b>
<b>SETIB</b> 310 Avenue René Jacot 25460 ETUPES

### **3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT**

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 VIABILITE</b>				Sans objet. pas de travaux de reseaux.	
<b>2 DONNEES DE BASE - FONDATIONS</b>				Sans objet. pas de travaux de fodations	
<b>3 CLOS ET COUVERT</b>					
<b>3.1 LE CLOS</b>					
3.1.1 Parois d'infrastructure				Sans objet. non modifié	
3.1.2 Parois extérieures traditionnelles				Sans objet.	
3.1.3 Bardages					
3.1.3.1 Panneaux sandwichs ♦ Système non traditionnel	F			remplacement des panneaux sandwichs existants. Les panneaux doivent justifier d'un avis technique pour cet emploi.	
3.1.4 Menuiseries extérieures					
3.1.4.1 Nature	F			menuiseries alu à rupture de pont thermique	
3.1.4.2 Fixations sur le gros-oeuvre	F			détail de fixation et d'étanchéité à nous adresser.	
3.1.4.3 Type(s) de vitrage prévu(s)	F			vitrage Stadip sur les portes.	
3.1.5 Revêtements muraux extérieurs					
3.1.5.1 Enduits et revêtements extérieurs				peinture des soubassement et habillage des bandeaux.	
<b>3.2 COUVERT : TECHNIQUE COUVERTURE</b>					
3.2.1 Ouvrages particuliers en couverture					
3.2.1.1 Nature, pente et dimensions des gouttières	F			remplacement à l'identiques des DEP existantes.	
<b>4 ELEMENTS D'EQUIPEMENTS</b>					
<b>4.1 CLOISONS (DISTRIBUTION DOUBLAGE)</b>					
4.1.1 Nature ou technique: <i>cloisons de doublage</i>	F				
<b>4.2 REVETEMENTS DE SOLS</b>					
4.2.1 Parquets					

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
4.2.1.1 Matériaux				parquet existant.	
<b>4.3 PLAFONDS SUSPENDUS</b>					
4.3.1 Nature ou technique: <i>dalles 600x600</i>				Hors Mission.	
<b>4.4 MENUISERIES INTERIEURES</b>				Hors Mission.	
<b>5 INSTALLATIONS</b>				Hors Mission.	

## **4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION**

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS</b>					
<b>1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE</b>					
1.1.1 CLASSEMENT - ADAPTATION DES REGLES					
1.1.1.1 Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s) <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Classement en type "L" <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectif total du public par rapport au(x) seuil(s) d'assujettissement</li> </ul> </li> </ul>	F			1 personne / m <sup>2</sup> , soit 100 p au titre du public. Etablissement classé en 4 ieme catégorie de type L.	
1.1.1.2 principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ prise ne compte de la nature de l'exploitation et de l'aide humaine disponible <ul style="list-style-type: none"> <li>• description des solutions d'évacuation des différents handicaps dans le dossier GE 2</li> </ul> </li> <li>♦ création par niveau d'espaces d'attente sécurisés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement d'alarme perceptible dans les locaux par les personnes handicapés isolées</li> </ul> </li> </ul>	F			évacuation de plein pied des personnes à mobilité réduite.	
	F			prévu Flash dans les sanitaires.	
1.1.1.3 Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	F			travaux de mise aux normes accessibilité dans un ERP existant, effectifs, dégagements et principes de sécurité inchangés.	
1.1.1.4 Prescriptions de la Commission de Sécurité	F				
1.1.2 DISPOSITIONS GENERALES					
1.1.2.1 Dossier transmis à la Commission de Sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation de travaux</li> </ul>	F			Déclaration préalable DP 025.033.16.A0007	
1.1.3 CONCEPTION - DESSERTE					
1.1.3.1 Choix de la conception de l'évacuation rapide ou différée et de la desserte				desserte existante, non modifiée.	
1.1.4 ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS				non modifié	
1.1.5 RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES					
1.1.5.1 Bâtiment en rez-de-chaussée				remplacement à l'identique du faux plafond existant.	

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.1.6 COUVERTURES				non modifié	
1.1.7 FACADES					
1.1.7.1 Revêtements de façade <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Réaction au feu des éléments de façade (ERP sans règle "C+D")</li> </ul>		S		<b>panneaux sandwich M3, disposition à confirmer.</b>	1
1.1.8 DISTRIBUTION INTERIEURE					
1.1.8.1 Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Cloisonnement traditionnel</li> </ul>	F			cloison créée CF 1/2 H.	
1.1.8.2 Cloisonnement traditionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Parois verticales entre dégagements et locaux</li> <li>♦ Parois verticales entre locaux (sans sommeil)</li> </ul>	F			cloison CF 1/2H Sans objet.	
1.1.8.3 Recoupement des vides				Sans objet. surface inférieure à 300 m²	
1.1.9 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC					
1.1.9.1 Liste des locaux à risques importants				Sans objet.	
1.1.9.2 Liste des locaux à risques moyens				Sans objet.	
1.1.9.3 Locaux à risques courants				Sans objet.	
1.1.10 CONDUITS ET GAINES	F				
1.1.11 DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)					
1.1.11.1 Conception des dégagements <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Nature de la circulation menant à chaque sortie sur un dégagement protégé</li> <li>♦ Liaison entre les escaliers</li> <li>♦ Liaison entre escaliers et sorties</li> <li>♦ Liaison entre sorties</li> <li>♦ Dégagements en cul de sac - distance des portes au débouché du cul de sac</li> <li>♦ Dégagements et sorties de l'établissement par rapport à ceux des locaux occupés par des tiers</li> </ul>	F	F		Sans objet. Sans objet.	
1.1.11.2 Largeur de passage des dégagements	F			Sans objet.	
1.1.11.3 Saillies et dépôts				existant non modifié, Pour mémoire.	

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.1.11.4 Calcul des dégagements ♦ Lieux admettant de 51 à 100 personnes	F			2 dégagements et 4 UP	
1.1.11.5 Calcul des dégagements des locaux en sous sol				Sans objet.	
1.1.12 DEGAGEMENTS (SORTIES)	F				
1.1.13 Solutions équivalentes aux espaces d'attente sécurisés					
1.1.13.1 CAS D'EXONERATION ♦ ERP à simple RDC	F				
1.1.14 TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES				Sans objet.	
1.1.15 AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER					
1.1.15.1 Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	F			placo M1	
1.1.15.2 Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux	F			plafond M1	
1.1.15.3 Parties translucides et transparentes incorporées dans les plafonds				Sans objet.	
1.1.15.4 Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux ♦ Réaction au feu des revêtements de sol	F			parquet existant sol plastique M3 posé dans la cuisine.	
1.1.15.5 Revêtements en matériaux isolants	F			doublage laine de verre + placo BA13.	
<b>2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE</b>					
<b>2.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE</b>					
2.1.1 Désenfumage des escaliers				Sans objet.	
2.1.2 Désenfumage des circulations horizontales enclouées et des halls accessibles au public				Sans objet.	
2.1.3 Désenfumage des locaux accessibles au public					
2.1.3.1 Obligation de désenfumage ♦ Locaux de plus de 100m2 en sous sol ♦ Locaux de plus de 300m2 en RdC ou en étage ♦ Locaux de plus de 100m2 sans ouverture sur l'extérieur,				Sans objet. Sans objet. Sans objet.	

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
en RdC ou en étage					
<b>3 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE</b>					
<b>3.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC</b>					
<b>3.1.1 TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION</b>					
<b>3.1.1.1 Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Matériaux composant les conduits</li> <li>♦ Diffusion d'air par conduit textile</li> <li>♦ Matériaux souples</li> </ul>	F			gaines galva M0 à confirmer. Sans objet. si conduits souples ils sera M0.	
3.1.1.2 Ventilation de confort - Prises et rejets d'air	F			prises d'air en facade, extraction en toiture.	
3.1.1.3 Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Commandes d'arrêt de la ventilation</li> </ul>	F			prévu arrêt d'urgence.	
3.1.1.4 Ventilation de confort - Production, transport et utilisation du froid				Sans objet.	
3.1.1.5 Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air				Sans objet.	
<b>3.1.2 APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION-EMISSION DE CHALEUR</b>					
3.1.2.1 Appareils électriques	F			radiateurs électriques.	
<b>4 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES</b>					
<b>4.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC</b>				Sans objet.	
<b>5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b>					
<b>5.1 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE</b>					
5.1.1 INSTALLATIONS DE SECURITE				Hors Mission.	
5.1.2 ECLAIRAGE - GENERALITES					
5.1.2.1 Règles générales	F			remplacement d'interrupteurs et de dalles LED.	
5.1.3 ECLAIRAGE DE SECURITE				existant, non modifié.	

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>6 APPAREILS ELEVATEURS</b>				Sans objet.	
<b>6.1 APPAREILS ELEVATEURS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE</b>					
7.1.1 INSTALLATIONS CONCERNEES					
7.1.1.1 Domaine d'application					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Grande cuisine comportant des appareils de cuisson et des appareils de remise en température dont la puissance utile totale est supérieure à 20 kW</li> <li>♦ Offices de remise en température ne comportant que des appareils de remise en température dont la puissance utile totale est supérieure à 20 kW</li> <li>♦ Ilots de cuisson comportant des appareils de cuisson ou des appareils de remise en température, dont la puissance utile totale est supérieure à 20 kW, dans une salle de restauration</li> </ul>				Sans objet.	
7.1.2 APPAREILS INSTALLES DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC					
7.1.2.1 Limite de puissance des appareils					
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Puissance utile totale inférieure à 20kW</li> </ul>	F			cuisine existante, isolée comme un local à risques courant, cloisons CF 1/2h, porte PF1/2H.	
<b>8 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS</b>					
<b>8.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE</b>				existant.	
<b>9 PROCES VERBAUX DE CLASSEMENT AU FEU</b>				Pour mémoire.	
<b>10 AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE</b>				pas de prescriptions particulières.	

## **5. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES**

5. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC</b>					
<b>1.1 CHEMINEMENTS EXTERIEURS</b>				non modifiés	
<b>1.2 PLACES DE STATIONNEMENT</b>				non modifiés	
<b>1.3 ACCES AU(X) BATIMENTS(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC</b>					
1.3.1 Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	F				
1.3.2 Entrée principale facilement repérable	F				
1.3.3 Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale				Hors Mission.	
1.3.4 Dispositifs d'accès au bâtiment				Hors Mission.	
1.3.5 Système de communication et dispositif de commande manuelle				Sans objet.	
1.3.6 Contrôle d'accès et de sortie				Sans objet.	
1.3.7 Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	F				
<b>1.4 CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES</b>	F				
1.4.1 Espaces de manoeuvre de porte	F				
1.4.2 Espaces d'usage				Sans objet. pas d'équipements	
1.4.3 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F				
1.4.4 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm				Sans objet.	
1.4.5 Cheminement libre de tout obstacle	F				
1.4.6 Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m				Sans objet.	
1.4.7 Protection des espaces sous escaliers				Sans objet.	
1.4.8 Marches isolées				Sans objet.	
<b>1.5 CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES</b>				Sans objet.	
<b>1.6 TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANQUES</b>				Sans objet.	
<b>1.7 REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS</b>					
1.7.1 Tapis				Sans objet.	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1.7.2 Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration					
1.7.2.1 Conforme à la réglementation en vigueur	F				
1.7.2.2 Aire d'absorption équivalente >= 25% de la surface au sol	F			plafond acoustique dans la salle	
<b>1.8 PORTES, PORTIQUES ET SAS</b>					
1.8.1 Dimensions des sas				Sans objet.	
1.8.2 Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	F				
1.8.3 Largeur des portes principales et des portiques	F				
1.8.3.1 1,40 m pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes	F				
1.8.3.2 1 vantail >= 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	F				
1.8.3.3 0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés				Sans objet.	
1.8.4 Poignées des portes					
1.8.4.1 Facilement préhensibles	F				
1.8.4.2 Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées)	F				
1.8.5 Effort pour ouvrir une porte <= 50 N	F				
1.8.6 Portes vitrées repérables	F				
1.8.7 Portes à ouverture automatique				Sans objet.	
1.8.8 Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique				Sans objet.	
1.8.9 Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté				Sans objet.	
<b>1.9 DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE</b>				Sans objet.	
<b>1.10 SANITAIRES</b>					
<b>1.11 SORTIES</b>					
1.11.1 Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	F			existant , non modifié.	

5. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<b>1.12 ECLAIRAGE</b>					
1.12.1 Valeurs d'éclairage					
1.12.1.1 20 lux pour les cheminements extérieurs				Hors Mission.	
1.12.1.2 200 lux aux postes d'accueil				Sans objet.	
1.12.1.3 100 lux pour les circulations horizontales				à respecter	
1.12.1.4 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles				Sans objet.	
1.12.1.5 50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement				Sans objet.	
1.12.1.6 20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes)				Sans objet.	
1.12.2 Eclairages par détection de présence	F			dans les sanitaires,	
<b>1.13 INFORMATION ET SIGNALISATION</b>					
1.13.1 Cheminements extérieurs				Hors Mission.	
1.13.2 Accès à l'établissement et accueil				Sans objet.	
1.13.3 Accueils sonorisés				Sans objet.	
1.13.4 Circulations intérieures				Sans objet.	
1.13.5 Equipements divers				Sans objet.	
1.13.6 Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3				Sans objet.	
<b>1.14 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS</b>				Sans objet.	
<b>1.15 ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL</b>				Sans objet.	
<b>1.16 ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES</b>				Sans objet.	
<b>1.17 CAISSES DE PAIEMENT</b>				Sans objet.	

## **6. REDACTEURS DU RAPPORT**

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
Isabelle CALZARETTI Ingénieur chargé de l'affaire	
MICKAEL PY Le Spécialiste Electricité	

